

## Le cadre de l'innovation ou de l'expérimentation

L'innovation et l'expérimentation constituent des leviers majeurs pour construire des démarches pédagogiques centrées sur la réussite de chaque élève. Elles contribuent ainsi au changement dans le système éducatif.

L'innovation est inscrite dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 (BO n°18 du 5 mai 2005) qui la mentionne dans son [article 34](#), inséré désormais L. 401-1 dans le Code de l'éducation

### L'innovation pédagogique

*"...repose plus systématiquement sur la mise en œuvre de nouvelles pratiques qui sont susceptibles de se diffuser..."*

#### EDUSCOL

L'innovation pédagogique a toujours existé sur le terrain, portée par des enseignants actifs et soucieux de faire réussir leurs élèves, adaptant au mieux leurs pratiques aux besoins identifiés. Ces initiatives éparses sont restées longtemps peu connues car considérées comme faisant partie d'une démarche pédagogique personnelle. Pour rassembler et faire connaître cette richesse éparsée, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a entrepris depuis une dizaine d'années de recenser et de valoriser ces actions, qui portent tantôt sur des activités éducatives tantôt sur des apprentissages.

### L'expérimentation pédagogique

*"...vise l'amélioration des performances des élèves par la mise en œuvre d'une solution mais non nécessairement d'une nouveauté. Elle repose sur un projet d'établissement et constitue un outil de pilotage pédagogique. Elle suppose une contractualisation sur objectifs et une évaluation explicite..."* »

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. Le Haut Conseil de l'éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article."

[Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École](#)

[Innover-expérimenter autres Académies](#)

## **Un cadre institutionnel : le DRDIE**

**(Département Recherche-Développement Innovation Expérimentation)**

Depuis la rentrée scolaire 2010, suite à la réorganisation de la DGESCO, le DRDIE a été créé pour donner une dimension plus transversale à l'innovation et à l'expérimentation pédagogique, favoriser le rapprochement avec les équipes de recherche et aussi contribuer à densifier les liens avec les acteurs académiques de l'innovation et à l'expérimentation.

## **Une déclinaison académique : le CARDIE**

**(Centre Académique Recherche-Développement Innovation Expérimentation)**

Le CARDIE de l'académie de Caen prend une part active dans cette dynamique nationale, dans le cadre du nouveau projet académique dont l'innovation constitue un axe transversal majeur. Les actions soutenues visent à répondre aux spécificités territoriales de l'académie en matière de maîtrise de la langue notamment, à fédérer les équipes, à nourrir la réflexion pédagogique collective et à développer les coopérations partenariales.

L'orientation nouvelle de notre système éducatif sur l'approche par compétences, avec comme corollaire la pédagogie de projet, apparaît comme un terrain d'innovation pédagogique essentielle pour ancrer le changement au cœur de la classe.

Le site académique du Cardie